



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 La certification qualité a été délivrée au  
 titre de la catégorie d'action suivante :  
 Action de formation

# Bulletin d'inscription

**A compléter et  
nous retourner par :**

- mail :  
info@aste.asso.fr
- courrier :  
99, boulevard de la Reine  
78000 VERSAILLES

Date – Cachet de l'Entreprise –  
signature :

## Référence du stage

Code et nom du module \_\_\_\_\_

Dates de la session choisie \_\_\_\_\_

## Nom du participant

Civilité \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction Service \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

## Entreprise

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

## Responsable formation

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction Service \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Pour tout complément d'informations, contactez notre référent handicap  
dédié Formation à l'adresse mail suivante : info@aste.asso.fr



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FORMATIONS ASTE

### Inscriptions et paiement de l'acompte

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée.  
Afin de préserver la qualité de la session, elles seront closes  
lorsque le nombre de stagiaires aura atteint la limite fixée par  
l'intervenant. Elles ne seront considérées comme effectives  
qu'après réception par l'ASTE du règlement de l'acompte  
de 30% du montant total de votre participation, par chèque  
libellé à l'ordre de l'ASTE, au plus tard deux semaines avant  
la date d'ouverture de la session.

### Paiement du solde

Il interviendra au plus tard dans les 30 jours fin de mois  
du dernier jour de la session.

### Frais de participation

Les frais de participation couvrent les conférences, les pause-  
café, les déjeuners et la documentation remise au participant.  
Le dîner et l'hébergement sont à la charge du stagiaire.

### Annulation

Toute annulation du participant doit faire l'objet  
d'une confirmation écrite adressée à l'ASTE.  
Pour une annulation la semaine précédant le premier jour de  
la session, la somme de 30 % du coût total de la participation  
sera facturée, et pour une annulation la semaine de la session,  
la somme totale sera facturée, sauf cas de force majeure.  
**L'ASTE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler  
une session si le nombre d'inscriptions est insuffisant.**

### Documents

Dans le mois de l'inscription, l'ASTE adresse à l'employeur  
la convention de formation professionnelle et à la fin  
du stage l'attestation de présence.